

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 16 mars 2012

Service instructeur
Direction Adjointe Projets Routiers
Service Projets Routiers 3

N° CP-2012-3-3-8

Service consulté

R.D. 66
RÉAMÉNAGEMENT DES CARREFOURS DE L'ÉCHANGEUR SUR L'A35 À
BARTENHEIM

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver le diagnostic et les études préliminaires, d'arrêter le choix de la solution proposée dans le rapport, de décider d'engager les études d'avant-projet sur cette base et de confirmer à ce stade le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'un montant de 3,5 M€ TTC (valeur janvier 2009), hors acquisitions foncières.

1) PREAMBULE

Par délibération du 22 juin 2007, le Conseil Général a décidé de confier à la Direction Interdépartementale des Routes de l'Est le pilotage d'une étude d'avant-projet sommaire de sécurisation de l'échangeur A 35/RD 66, de donner délégation à la Commission Permanente pour autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Par courrier en date du 30 octobre 2008, la Direction Interdépartementale des Routes de l'Est nous avait informé qu'elle ne souhaitait pas assurer le pilotage de cette opération.

C'est pourquoi, par délibération du 6 février 2009, la Commission Permanente a décidé de confier la mission de conduite de cette opération à la Direction des Routes et des Transports, d'approuver le programme de cette opération, de fixer son enveloppe financière prévisionnelle au montant de 3,5 M€ TTC (valeur janvier 2009) hors acquisitions foncières.

Dans le cadre du Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI) du réseau routier national, un accord cadre 2009-2014 a été conclu entre l'Etat et les collectivités co-financeurs, le 11 mars 2010. Parmi les opérations inscrites dans ce programme figure la sécurisation de l'échangeur entre l'A 35 et la RD 66.

2,50 M€ (valeur janvier 2008) sont inscrits dans le PDMI (montant total estimatif valeur janvier 2008) réparti entre l'Etat (50 %) et le Département du Haut Rhin (50 %).

Une convention particulière à venir précisera notamment le programme des travaux et les modalités du financement.

2) RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'OPERATION

Les objectifs du réaménagement des carrefours de l'échangeur entre l'autoroute A 35 et la RD 66 (classée voie de liaison du réseau d'accompagnement du réseau routier départemental) sont les suivants :

- les carrefours en croix entre les bretelles de l'A 35 et la RD 66 seront aménagés en carrefours giratoires ;
- un itinéraire cyclable reliant directement BARTENHEIM à BARTENHEIM-la-CHAUSSEE sera créé. Il utilisera le pont existant sur l'A 35 et tiendra lieu et place de l'itinéraire inscrit au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables entre les deux parties de cette commune ;
- les eaux de ruissellement de la chaussée seront collectées et traitées avant rejet dans le milieu naturel ;
- les impacts des aménagements sur les espaces naturels seront limités.

3) CONCERTATION ET SOLUTION RETENUE

Des concertations ont été menées avec la commune de BARTENHEIM et la DIR Est sur la base du diagnostic et des études préliminaires dont un dossier est déposé sur le bureau de votre Assemblée. Il en ressort que les principes retenus pour l'aménagement figurant sur le plan joint au présent rapport sont les suivants :

- les carrefours en croix entre les bretelles de l'A 35 et la RD 66 seront aménagés en carrefours giratoires ;
- les voies non réutilisées seront démontées ;
- une voie verte reliant directement BARTENHEIM à BARTENHEIM-la-CHAUSSEE sera créé. Elle consiste en une voie bidirectionnelle implantée côté Nord de la RD 66 entre le giratoire existant de BARTENHEIM et l'entrée d'agglomération de BARTENHEIM-la-CHAUSSEE. Elle empruntera le pont existant sur l'A 35 côté Nord et comprendra un aménagement permettant de sécuriser la traversée à l'entrée de BARTENHEIM-la-CHAUSSEE ;
- le chemin rural Sud-Ouest sera rétabli sur le giratoire à créer à l'Ouest de l'échangeur.

Préalablement à l'aménagement et conformément à la décision de la Commission Permanente du Conseil général du Haut Rhin en date du 15 décembre 2011, l'éclairage de la route hors agglomération sera supprimé.

Toutefois, la voie verte pourrait recevoir un éclairage adapté si son entretien et son fonctionnement sont pris en charge par la Commune.

4) MAITRISE FONCIERE

A ce stade, les emprises foncières ne peuvent pas être déterminées. Aucune estimation sommaire des acquisitions de terrains n'a donc été faite.

Toutefois, il est à noter que l'impact sur le foncier restera limité.

5) ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération qui consiste à réaménager les carrefours de l'échangeur entre l'autoroute A 35 et la RD 66 à BARTENHEIM a été estimée très sommairement au niveau des études de faisabilité à 3,5 M€ TTC (valeur janvier 2009), hors acquisitions foncières.

L'estimation sommaire des travaux par le maître d'œuvre a permis de confirmer à ce stade la compatibilité des principes de l'aménagement retenu avec cette enveloppe, puisque le montant de l'opération est désormais évalué à 3,4 M€ (valeur octobre 2011) dont 0,4 M€ pour la voie verte et son éclairage.

Par conséquent, il n'est pas nécessaire de réévaluer l'enveloppe.

6) CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le diagnostic et les études préliminaires,
- d'arrêter le choix de la solution proposée dans le rapport d'un aménagement de l'échangeur avec deux carrefours giratoires et la réalisation d'une voie bidirectionnelle permettant aux modes doux de relier directement BARTENHEIM à BARTENHEIM-la-CHAUSSEE en empruntant le pont existant sur l'A 35 côté Nord,
- de décider d'engager les études d'avant-projet sur cette base,
- de confirmer à ce stade le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'un montant de 3,5 M€ TTC (valeur janvier 2009), hors acquisitions foncières.

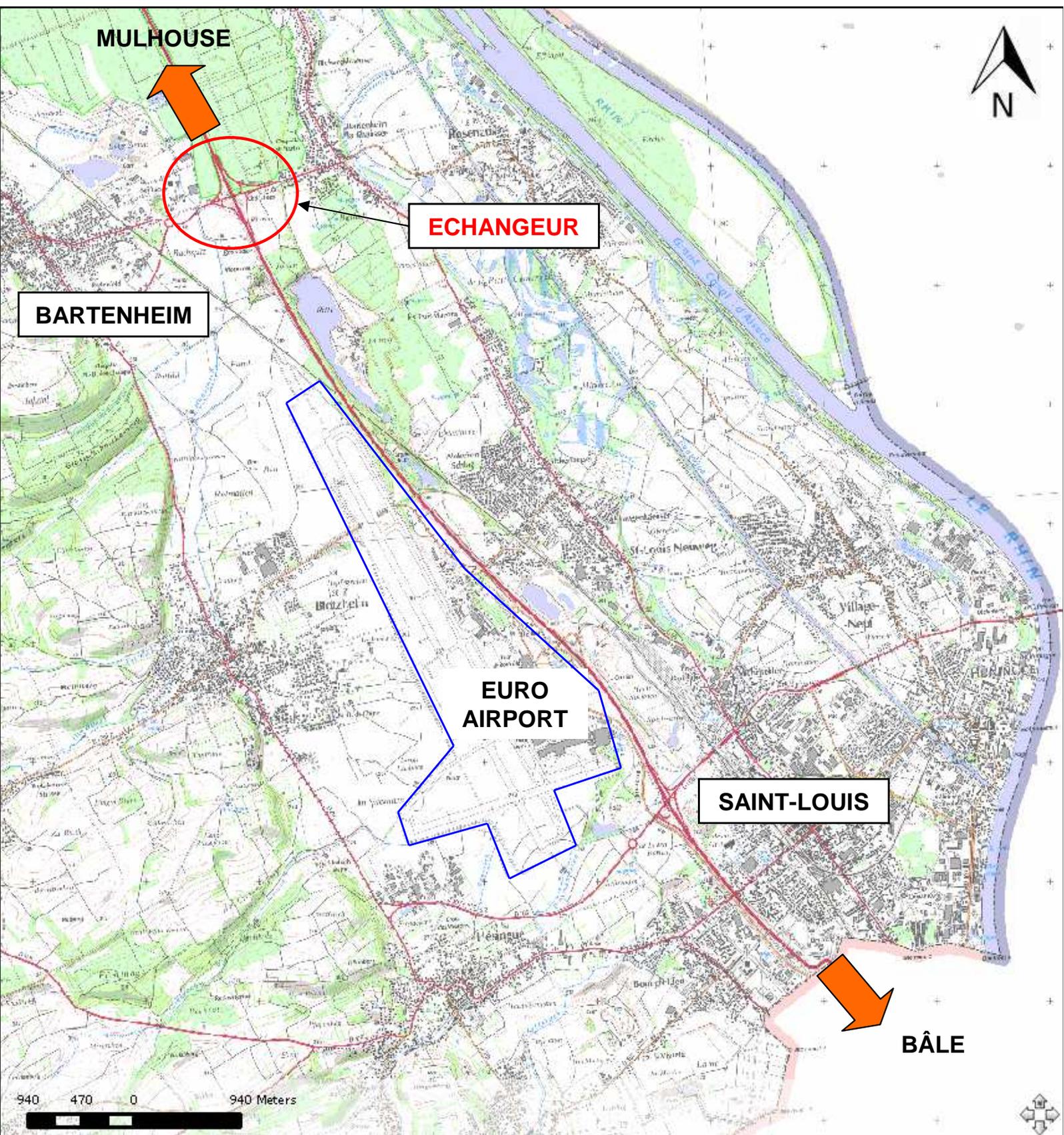
Les dépenses seront imputées sur le programme AAB1.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

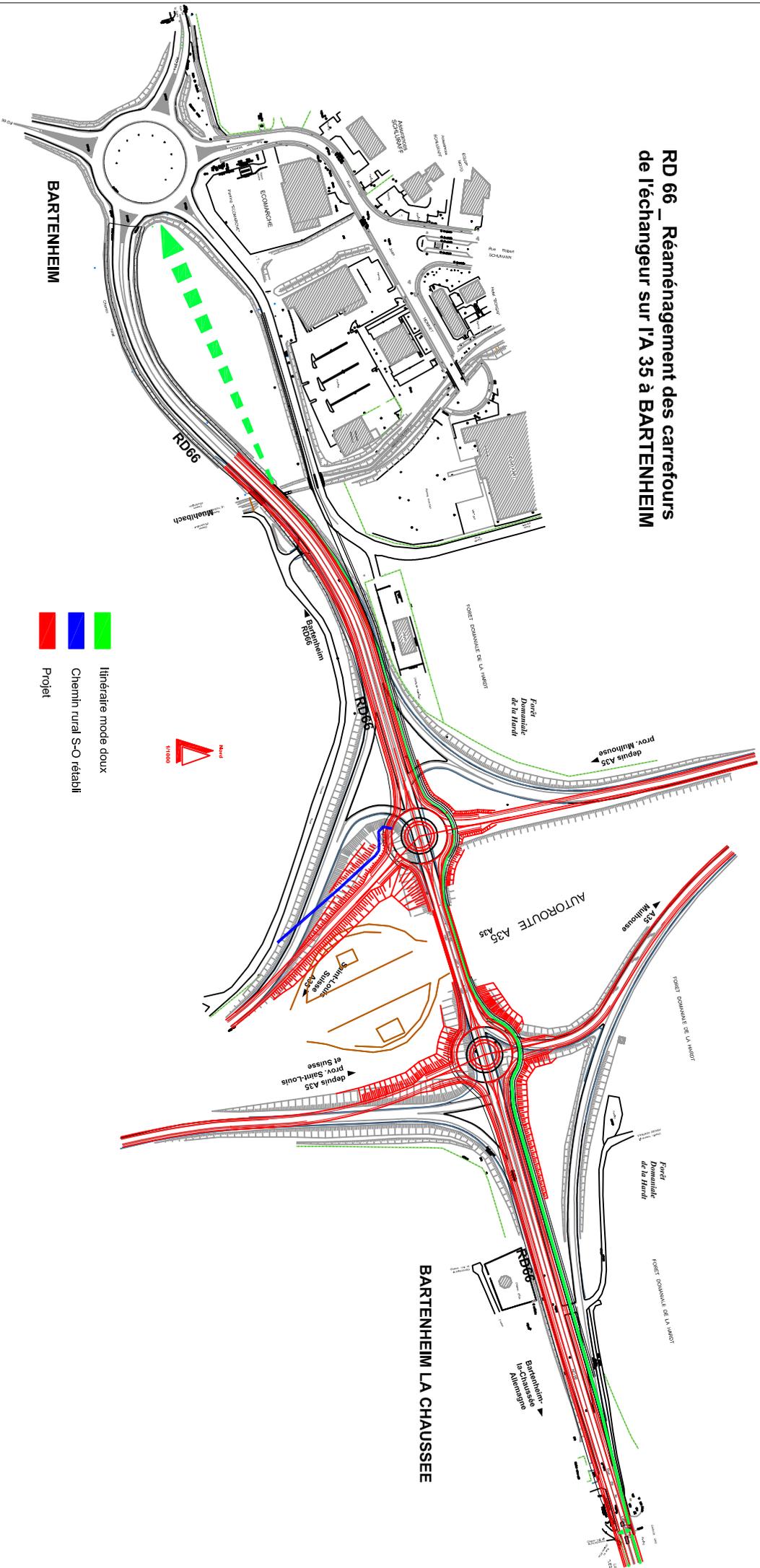


Charles BUTTNER

RD 66 – Réaménagement des carrefours de l'échangeur sur l'A35 à BARTENHEIM



RD 66 _ Réaménagement des carrefours de l'échangeur sur l'A 35 à BARTENHEIM



- Itinéraire mode doux
- Chemin rural S-O rétabli
- Projet



BARTENHEIM

BARTENHEIM LA CHAUSSEE